



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan de continuité pédagogique Rentrée scolaire 2020

La rentrée scolaire 2020 intervient dans un contexte particulier, marqué par la situation sanitaire liée au Covid-19. Si elle a vocation à se dérouler dans un contexte de vigilance de l'ensemble de la communauté éducative face à cette situation, notamment quant au respect des gestes barrières, l'état actuel de la doctrine sanitaire n'implique pas d'autres restrictions quant aux modalités d'accueil des élèves et au fonctionnement des écoles, collèges et lycées. Le scénario nominal de la prochaine rentrée est donc bien celui d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire. Il est cependant de notre responsabilité de nous préparer dans l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée ou au cours de l'année scolaire 2020.

Dans cette optique, des travaux ont eu lieu avec des acteurs de terrain pour identifier, autour de deux scénarios envisageables, des principes, des recommandations et des conseils ou exemples de mise en œuvre, en vue d'organiser la rentrée scolaire 2020. La fin de l'année scolaire 2019-2020, tant dans sa période de confinement que dans les semaines de déconfinement qui ont suivi, a clairement mis en évidence que, quels que soient les canaux utilisés pour permettre un enseignement à distance – qu'ils soient dématérialisés (numérique, télévision) ou physiques (papier) - et quelle que soit la qualité des outils mis à disposition, rien ne peut remplacer l'action pédagogique d'un enseignant dans sa classe, en présentiel, avec ses élèves.

Au regard de ce constat, l'enjeu majeur pour la prochaine rentrée scolaire, dans l'hypothèse où les conditions sanitaires imposeraient localement la mise en œuvre d'un protocole restreignant les capacités d'accueil, est de permettre une rentrée en présentiel de tous les élèves avec un nombre de jours d'enseignement présentiel le plus élevé possible, tout en assurant leur sécurité et celle des personnels.

Au vu des avancées médicales et scientifiques récentes sur la contagiosité potentielle des enfants, des mesures différentes sont susceptibles de s'appliquer entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Cependant, en tout état de cause, les principes suivants s'appliqueront à tous les niveaux:

- dès le 1er septembre, l'obligation scolaire s'appliquera pleinement. La présence des élèves en classe, à l'école, au collège et au lycée, est impérative et n'est pas laissée à la libre appréciation des parents ;
- les écoles, collèges et lycées, avec l'appui des corps d'inspection, des équipes des circonscriptions du premier degré, des DSDEN et des rectorats, assureront la continuité des apprentissages dans tous les cas de figure.

Vous avez d'ores et déjà préparé activement la prochaine rentrée scolaire. Le principe de ce plan de continuité n'est donc pas d'imposer un cadre rigide, qui ne serait de toute façon pas adapté à l'ensemble des cas de figure possibles, mais de fixer un cadre général dans lequel inscrire votre action et d'identifier les ressources et bonnes pratiques susceptibles de vous être utiles, en vous laissant la souplesse nécessaire pour déployer les modalités et les actions déjà prévues. Ces documents doivent permettre d'alimenter les échanges à organiser dans chaque école, chaque collège et chaque lycée pour anticiper l'éventuelle mise en œuvre de ce plan de continuité, si les conditions sanitaires l'exigeaient.

Ce plan de continuité ne traite pas des modalités d'organisation de la rentrée scolaire dans des conditions sanitaires normales ou ne justifiant pas de restriction des capacités d'accueil des écoles, collèges et lycées.

Ainsi, le protocole sanitaire défini à ce stade pour la rentrée scolaire 2020, qui introduit de nouveaux assouplissements des règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage entre classes/groupes, n'entraîne pas de limitation des capacités d'accueil. Il ne nécessite donc pas l'activation de ce plan de continuité.

Ce plan s'inscrit en revanche dans l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée scolaire 2020. Deux hypothèses sont envisagées :

Hypothèse 1 : si des règles sanitaires plus strictes, entraînant une réduction des capacités d'accueil, notamment du fait des règles de distanciation, étaient appliquées en cas de circulation active du virus.

Hypothèse 2 : en cas de circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée

Mise en œuvre de la continuité pédagogique

Hypothèse 1 : en cas de circulation active du virus, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire réduisant la capacité d'accueil

Dans l'hypothèse d'une activation d'un protocole sanitaire dont les implications en termes de capacité d'accueil ou de non brassage des classes et des groupes ne permettraient pas un accueil de l'ensemble des élèves d'une classe de façon simultanée, deux principes clefs doivent être appliqués :

- Tous les élèves doivent avoir accès à des cours en présentiel chaque semaine, même si cette période de cours peut ne pas forcément correspondre à l'ensemble du temps scolaire.
- La présence des élèves aux cours en présentiel est obligatoire et n'est pas laissée à l'appréciation des familles.

Vous aurez dans ce cadre à mettre en œuvre de nouvelles modalités d'organisation, afin de garantir la scolarisation de tous les élèves. Deux publics apparaissent prioritaires :

- les élèves en situation de handicap ;
- les élèves scolarisés en CP et CE1 dédoublés en éducation prioritaire, qui devront impérativement être scolarisés à temps plein.

Les organisations mises en place devront également répondre à plusieurs enjeux :

- recréer le lien social entre les élèves et entre les élèves et les équipes éducatives ;
- offrir aux élèves un cadre bienveillant, permettant la reprise des apprentissages dans les meilleures conditions possibles ;
- offrir un accompagnement adapté à chaque élève, en particulier ceux qui risquent de rencontrer des difficultés les empêchant de suivre le rythme des apprentissages

En application du principe posé d'un accès de tous les élèves à des cours en présentiel, la scolarisation de l'ensemble des élèves – hors publics prioritaires évoqués ci-dessus - devra intervenir, à l'échelle d'une école ou d'un établissement, dans des conditions similaires.

Afin de vous accompagner dans la mise en place d'organisations et de modalités pédagogiques adaptées, plusieurs fiches thématiques sont à votre disposition :

- Quelles sont les principales actions à mettre en œuvre au moment de l'activation du protocole et de la mise en application d'une organisation adaptée ? [fiche 1.1]
- Quelle organisation des locaux ? Quelles possibilités de recours à des locaux annexes ? [fiche 1.2]
- Quelles modalités d'organisation pédagogique ? Comment articuler les différents temps ? [fiche 1.3]
- Sur quel accompagnement s'appuyer pour mettre en œuvre la continuité pédagogique ? [fiche 1.4]
- Sur quels outils et quelles ressources s'appuyer ? [fiche 1.5].

Mise en œuvre de la continuité pédagogique

Hypothèse 2 : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée

Dans cette hypothèse, l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées d'un cluster sont fermés. L'intégralité de l'enseignement est donc assurée en distanciel.

L'action de chacun doit à la fois permettre de maintenir le niveau général des élèves et d'avoir une attention particulière afin d'éviter retard ou décrochage des élèves en situation de difficulté scolaire ou issus de milieux défavorisés pour lesquels l'école à la maison peut être d'une complexité particulière.

Pour y arriver, vous pouvez vous appuyer sur

- **trois leviers :**
 - o **maintenir les liens** : tout élève doit être appelé ou contacté une fois par semaine sur l'état d'avancement de ses apprentissages, ses difficultés, etc.
 - o **partager des contenus pédagogiques de qualité et de manière coordonnée dans les écoles et les établissements.**
 - o **l'aide aux parents pour le suivi du travail des élèves.**
- **une démarche** : s'il s'agit de s'assurer de la bonne continuité du service d'éducation, sa cohérence à tous les niveaux (académie, département, écoles et établissements), la mobilisation des professeurs et les conditions exceptionnelles d'enseignement appellent de la part des cadres bienveillance et encouragement des initiatives locales.

Afin de vous accompagner dans la mise en place d'organisations et de modalités pédagogiques adaptées, plusieurs fiches thématiques sont à votre disposition :

- Quelles sont les principales actions à mettre en œuvre au moment de l'activation du protocole et de la mise en application d'une organisation adaptée ? [fiche 2.1]
- Sur quel accompagnement s'appuyer pour mettre en œuvre la continuité pédagogique ? [fiche 2.2]
- Sur quels outils et quelles ressources s'appuyer ? [fiche 2.3]